



Paris, le 04 avril 2020

Saphia GUERESCHI
Secrétaire générale du SNICS-FSU

A
Monsieur Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse
110 rue de Grenelle
75007 PARIS

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur au nom du SNICS-FSU, organisation syndicale majoritaire à plus de 58 % des infirmier.es de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, de vous interpeler de la reprise inattendue et contestée des travaux ministériels de révision des textes relatifs à l'organisation des soins et des urgences dans les établissements publics locaux d'enseignement.

En réactivant, en période de crise sanitaire grave, ces travaux conflictuels arrêtés depuis décembre 2019, il semblerait Monsieur le Ministre que vous ayez fait le choix de rester sourd à la demande des infirmier.es de l'Éducation nationale, mais également sourd à la parole gouvernementale et à la nécessaire concorde nationale.

Dans son allocution du 16 mars, le Président de la République a annoncé qu'il mettait entre parenthèses l'un des chantiers du quinquennat- l'un des plus controversés aussi- celui de la transformation des régimes de pension : *« J'ai décidé que toutes les réformes en cours seraient suspendues, à commencer par la réforme des retraites... nous sommes en guerre... toute l'action doit être désormais tournée vers le combat contre l'épidémie »*.

Depuis 2014, les travaux sur le dossier des soins et des urgences ont suscité un rejet quasi unanime des organisations syndicales. Le SNICS-FSU a participé aux derniers travaux qui ont été chaotiques tant ils étaient peu respectueux du dialogue social ainsi que du rôle et de l'expertise des infirmier.es de l'Éducation nationale affecté.es dans les établissements locaux d'enseignement scolaire. Une mascarade qui contrevenait en bien des points aux arbitrages ministériels de 2015.

.../...



Pour notre syndicat, votre courriel du 30 mars annonçant une visioconférence après le 8 avril pour conclure sur les textes proposés- dont un des textes les plus conflictuels- est un déni de dialogue social. Lors du dernier groupe de travail, vos services s'étaient pourtant engagés à travailler sur des bases plus solides et plus saines : respect de la représentativité, compte rendu, transparence et débat autour des amendements, délais de transmissions respectueux.

Vous affirmez que la finalisation de ces textes est une nécessité pour la rentrée prochaine. Nous ne partageons pas cette allégation et nous pourrions vous transmettre des dossiers qui eux sont urgents et nécessaires à l'efficacité du service public d'éducation. Hormis les représentant.es des médecins, l'ensemble des fédérations et organisations syndicales concertées ont pourtant affirmé que la circulaire 2003-135 du 08-09-2003 relatif au protocole d'accueil individualisé n'était pas obsolète et constitue une réponse adaptée pour l'accueil des enfants et adolescent.es atteint.es de troubles de la santé, santé mentale y compris.

Dans la mesure où les textes vigoureux satisfont à la prise en compte des besoins des élèves, il nous semble inopportun, voire déplacé, de reprendre ces travaux en pleine crise sanitaire alors que le pays et notre profession sont engagés dans la lutte contre le coronavirus.

En cette période difficile, nous demandons que ne soient tenues -par voie dématérialisée- que des instances aux ordres du jour bornés à la consultation sur les sujets urgents et nécessaires, ainsi qu'à l'information des représentant.es des personnels.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma respectueuse considération.

Saphia Guereschi